

MONGAS Henri, Louis, Jean

Etat civil :

Né le 7 mars 1915 à Orléans (Loiret).

Famille :

Fils de René André Marius Mongas¹, Luthier², et de Juliette Colombe Alphonsine Baudron.³ Marié à ? manipulatrice en radiologie (1950)⁴, pas d'enfants⁵, un enfant âgé de 6 ans à la date du 17 octobre 1946⁶ né le 19 avril 1940.⁷

Position :

Ingénieur général des télécommunications en retraite⁸, à compter du 8 mars 1980.⁹ Admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 8 mars (J.O. du 5 mars 1980).¹⁰ Part à la retraite de son poste de PDG de la société Télé systèmes en décembre 1983.¹¹

Formation :

Baccalauréat¹² complet Mathématiques, Philosophie.¹³ Ecole Polytechnique (promotion 1er octobre 1935-31 juillet 1937)¹⁴, 83è/231 entrée promotion, 65è/232 sortie promotion, admis dans le service des Postes Télégraphes Téléphones 1er/6.¹⁵ A sa sortie de l'X demande les affectations suivantes : 1-Corps des ingénieurs de l'artillerie navale 2-Corps des ingénieurs de manufactures de l'Etat 3-Corps des ingénieurs de Postes Télégraphes.¹⁶ E.N.S.P.T.T. octobre

¹ Lettre manuscrite de René Mongas au ministre de la Guerre en vue de l'obtention d'une bourse pour l'entrée à l'école Polytechnique, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

² Dossier du concours d'admission à l'école polytechnique de 1935, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

³ Copie certifiée conforme de l'acte de naissance de René Marius Mongas, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁴ Fiche d'avancement de grade pour le grade d'ingénieur en chef, 7 juillet 1952, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁵ A.N., F90 21138, dossier VII, Corps interministériel des Ingénieurs des Télécommunications, Tableau principal d'avancement de 1965, Ingénieur Général.

⁶ Fiche d'avancement de grade pour le grade d'ingénieur en chef, 17 octobre 1946, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁷ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁸ Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 163.

⁹ Dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

¹⁰ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 10 mars 1980, n°41, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1538, 2 décembre 1983, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹² Feuille de Légion d'honneur, 15 juillet 1955, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

¹³ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

¹⁴ Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 163.

¹⁵ Ecole polytechniques, Etat indiquant les classements et notes, 21 juillet 1937, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

¹⁶ Ecole polytechnique, Déclaration pour le choix d'un service, 5 juin 1937, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

1938-octobre 1941.¹⁷ Ingénieur des Télécommunications (Indice et ancienneté d'indice : 6 août 1957¹⁸).

Service militaire :

Guerre 1939-1940 : mobilisé du 2 septembre 1939 au 25 juillet 1940. Service militaire du 1er octobre 1935 au 8 octobre 1938.¹⁹ Dans les Transmissions, chef de bataillon de réserve.²⁰

Carrière :

-1935 :

Octobre 1935 : entre dans l'administration.²¹

-1938 :

1er octobre 1938 : Ingénieur élève à l'E.N.S.P.T.T. (arrêté du 24 septembre 1938, à compter du 1er octobre 1938).²²

-1940 :

1er octobre : nommé ingénieur ordinaire à titre provisoire (arrêté du 30 juillet 1941, à compter du 1er octobre 1940)²³ (nomination à titre provisoire pour compenser le retard dû aux événements de guerre dans l'avancement des élèves de la promotion E.N.S.P.T.T. 1938-1941).²⁴

-1941 :

1er octobre : Nommé ingénieur ordinaire à titre définitif à la Direction des Services téléphoniques de Paris (arrêté du 9 octobre 1941, à compter du 1er octobre 1941).²⁵

-1942 :

6 janvier 1942 : Ingénieur Ordinaire à la Direction régionale des Télécommunications d'Orléans (18 février 1942, à compter du 6 janvier 1942.)²⁶

-1950 :

1er janvier Nommé dans le corps interministériel des ingénieurs des télécommunications en qualité d'ingénieur de 1ère classe et titularisé dans ce grade (arrêté interministériel du 6 août 1952, à compter du 1er janvier 1950).²⁷ 1er janvier 1950 : Nommé Ingénieur en chef des Télécommunications dans un emploi de la Radio Télévision Française et titularisé dans le

¹⁷ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

¹⁸ A.N., F90 21138, dossier VII, Corps interministériel des Ingénieurs des Télécommunications, Tableau principal d'avancement de 1965, Ingénieur Général.

¹⁹ Déclaration concernant le service militaire, 15 avril 1942, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²⁰ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²¹ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Forces Ouvrières, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Établissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1967, p. 11. BHPT : PC 00463.

²² Notification de nomination, 20 octobre 1938, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²³ Notification de nomination, 25 juin 1951, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²⁴ Notification de nomination, 27 août 1941, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²⁵ Notification de nomination, 17 octobre 1941, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²⁶ Feuille de Personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²⁷ Notification de nomination, 14 août 1952, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

grade correspondant (arrêté du 6 janvier 1953, à compter du 1er janvier 1950).²⁸ En tant qu'Ingénieur à Orléans, s'occupe du service des lignes pour lequel il se fait remarquer dans la tenue du calendrier, dépenses engagées, consommation des crédits.²⁹

-1951 :

1er juin 1951 : Nommé ingénieur en chef et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er juin 1951 (arrêté du 25 mai 1951, à compter du 1er juin 1951).

-1955 :

Ingénieur en chef des télécommunications à Orléans à la date d'août 1955.³⁰

-1959 :

1er juillet 1959 : Ingénieur en chef chargé de la Direction régionale des Télécommunications d'Orléans (arrêté du 17 juin 1959, à compter du 1er juin 1959).³¹ S'occupe du service des installations ainsi que celui du réseau et participe à ce titre à l'élaboration des programmes annuels de travaux.³²

-1960 :

Nommé membre de la 7e section du Conseil technique des Postes et Télécommunications (en remplacement de M. Dumas-Primbault),(arrêté du 2 novembre 1960³³). Nommé membre du Conseil supérieur des Postes et Télécommunications le 24 juin 1960 (arrêté du 24 juin 1960, *J.O.* du 26 juin 1960, p. 5739).³⁴

-1961 :

1er janvier 1961 : Directeur régional des télécommunications à Orléans (arrêté n°132A du 16 janvier 1961, 1er janvier 1961).³⁵

-1964 :

5 novembre 1964 : Assiste en tant que Directeur Régional des Télécommunications à Orléans à la séance du Comité technique paritaire de la direction générale des Télécommunications Bureau D 1ère section dont l'ordre du jour porte sur : -La normalisation des centres téléphoniques; -Le rôle du personnel d'exploitation et participation demandée aux receveurs et gérants dans l'entretien des lignes et installations; -L'emploi de nacelles élévatrices pour les équipes du service des lignes. Ayant fait partie du groupe de travail chargé d'élaborer les plans des bâtiments normalisés de centraux téléphoniques, signale qu'il a déjà eu à les utiliser et qu'ils lui ont été d'un grand secours auprès des municipalités ou collectivités susceptibles de céder des terrains (gain de temps en particulier).³⁶

²⁸ Notification de nomination, 14 janvier 1953, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

²⁹ Rapport d'inspection n°45/72, septembre 1950, de M. Neveu, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

³⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1955, " Blanc ", p. 40.

³¹ Notification de nomination, 24 juin 1959, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

³² Feuille d'inspection, 8 octobre 1959, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

³³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1960, A Cab 10, doc 282, p. 39.

³⁴ Bulletin Officiel des P.T.T., 1960, A Cab 7, doc 189, p. 28.

³⁵ Feuille de personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

³⁶ P.V. de la séance du Comité technique paritaire Central de la direction générale des Télécommunications du 5 novembre 1964, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 9 " C.T.P.-D.G.T. 1951-1969 ", Chemise noire " C.T.P.-D.G.T. 1960-1969 ".

-1965 :

Janvier 1965 : Directeur régional à Orléans³⁷, retenu à l'unanimité pour le grade d'ingénieur général (tableau d'avancement 1965) et soutenu par R. Croze (Directeur général des Télécommunications) auprès de la direction du personnel du ministère des Postes et Télécommunications pour une affectation à la direction générale des Télécommunications.³⁸
directeur des Bâtiments et des Transports (1968).³⁹

-1964 :

Nommé membre suppléant du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications en mars 1964 (Arrêté n°891 du 1 mars 1964, *J.O.* du 9 avril 1964).⁴⁰

-1965 :

17 janvier 1965 : Ingénieur général à Orléans (arrêté 77A du 31 décembre 1965, à compter du 17 janvier 1966).⁴¹

9 décembre 1965 : Assiste en tant que Directeur Régionale des Télécommunications à Orléans à la séance du Comité Technique Paritaire Central de la direction générale des Télécommunications Bureau A3 1ère section dont l'ordre du jour porte sur : -La formation professionnelle des agents techniques; -L'emploi des camions tarières; -L'emploi des matériels nouveaux pour l'aiguillage des conduites de tirage des câbles; -Les accessoires de pose et de fixation de câbles porteurs excentré de la série 98; -Les modifications apportées au matériel pour artères urbaines. Une seule intervention de Mongas sans intérêt.⁴²

-1966 :

Ingénieur général des Télécommunications à la date d'avril 1966 à la direction générale des télécommunications.⁴³ Ingénieur général des Télécommunications (administration centrale) le 15 février 1966 (arrêté du 77A du 8 janvier 1966, à compter du 15 février 1966, installation le 15 février 1966).⁴⁴

Participe en 1966 à la Commission Centrale des Marchés du ministère de l'Economie et des Finances (Section des Prix, 2ème partie), en particulier à la 39e séance en date du 17 novembre 1966 (il représente à cette occasion le ministère des P.T.T.-Direction générale des Télécommunications) : il s'agit d'examiner les formules de variation des prix des marchés de matériel téléphonique. Lors de cette discussion, Mongas estime qu'il est difficile d'établir une formule type de calcul du prix de revient pour les câbles téléphoniques dans leur ensemble. Il est préférable selon lui de disposer d'une formule par type de câble et par constructeur et peut-être même par marché. S'étant rendu récemment en Allemagne pour obtenir des renseignements sur les prix pratiqués et prospecter vers de nouveaux marchés, se rend compte

³⁷ A.N., F90 21138, dossier VII, Corps interministériel des Ingénieurs des Télécommunications, Tableau principal d'avancement de 1965, Ingénieur Général.

³⁸ A.N., F90 21138, dossier VII, Note du directeur du personnel Begoud pour M. le Secrétaire Général, 12 novembre 1965.

³⁹ Bottin Administratif, 1968, p. 583.

⁴⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1964, "Blanc" p. 23.

⁴¹ Feuille de personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁴² P.V. de la séance du Comité Technique Paritaire Central de la Direction générale des Télécommunications du 9 décembre 1965, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 9 "C.T.P.-D.G.T. 1951-1969", Chemise noire "C.T.P.-D.G.T. 1960-1969".

⁴³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1966, "Blanc", p. 5.

⁴⁴ Feuille de personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

de la trop grande différence de normes entre les câbles français et allemands et de la difficile régulation des prix du fait que dans ce pays les câbleurs sont submergés par la demande et les prix difficilement contenus.⁴⁵

-1967 :

Nommé membre suppléant du Conseil supérieur des Postes et Télécommunications le 19 mai 1967 (arrêté n°1265 du 19 mai 1967).⁴⁶ Remplacé par Fournier le 25 avril 1968 (arrêté n°1116 du 25 avril 1968) au Conseil supérieur des Télécommunications.⁴⁷

En 1967 participe à la Commission consultative des marchés des P.T.T. dont les comptes rendus de réunion servent de document au groupe de travail Finances-P.T.T. chargé par le ministre de l'Economie et des Finances (Lettre du 29 février 1964) d'enquêter sur les marchés de matériel des Télécommunications.⁴⁸

Mai 1967 : Désigné par le ministre des P.T.T. Yves Guéna pour faire partie du groupe de travail du téléphone conjoint P.T.T./Finances présidé par l'Inspecteur des Finances Chanet. Après le constat par Y. Guéna d'un retard de l'équipement du téléphone en France, ce groupe de travail est chargé de présenter ses conclusions sur 1) Le financement du téléphone en France : possibilité de recourir -à un autofinancement plus important. -aux emprunts sur le marché français, soit sous la forme actuelle, soit par l'intermédiaire des banques et de la Caisse des Dépôts et Consignations. -aux emprunts sur le marché étranger. -au développement du système des avances remboursables, grâce notamment à l'octroi d'un intérêt aux usagers qui consentent de telles avances. 2) La gestion du service du téléphone : -mesures susceptible de stimuler, compte tenu des obligations résultant du caractère de service public, la gestion administrative et technique du téléphone. -étudier les réformes souhaitables concernant la nature des équipements, leur implantation et la meilleure utilisation du personnel. 3) Les rapports de l'Administration et de l'industrie privée : -propositions des mesures permettant à l'administration d'aider l'industrie française des télécommunications à accroître sa productivité, de façon à la mettre en meilleure situation compétitive sur le plan international. -obtenir la réduction des délais d'exécution des marchés, en raison des perspectives assurées par le Plan.⁴⁹

25 mai 1967 : Participe à la réunion du 25 mai 1967 de la Commission consultative des marchés des P.T.T. Au cours de cette réunion consacrée à l'Acquisition de câbles de télécommunications à gaine de plomb et de câbles à gaine d'acier (réseaux urbains et suburbains), Mongas souligne que dans le domaine de la spécialisation, l'Administration a fait un effort pour ne commander qu'un minimum de catégories de câbles à chaque constructeur. Souligne la complexité des problèmes devant ses services se trouvent : deux catégories de paramètres : la première relative aux matières premières utilisées (forme sous laquelle le cuivre et le plomb peuvent être fournis), la seconde relative aux équipements techniques et à

⁴⁵ Ministère de l'Economie et de Finances, Commission centrale des Marchés, Section des Prix, 2e partie, Compte rendu de la 39e séance en date du 17 novembre 1966, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 10D 0002374, dossier n°2, Chemise n°2b.

⁴⁶ Bulletin Officiel des P.T.T., 1967, " Blanc ", p. 33.

⁴⁷ Bulletin Officiel des P.T.T., 1967, " Blanc ", p. 9.

⁴⁸ Ministère de l'Economie et des Finances, Commission centrale des marchés, Section des Prix, 2ème partie, Compte-rendu de la 39e séance en date du 17 novembre 1966, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.), 10 D 0002374, dossier n°2, sous-dossier n°2-b.

⁴⁹ Lettre dactylographiée de Yves Guéna au ministre de l'Economie et des Finances Michel Debré, 3 mai 1967 et lettre dactylographiée de Y. Guéna à l'Inspecteur des Finances Chanet, 2 mai 1967, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 10D 000 2374, dossier n°1 groupe d'études Finances -P.T.T.

la capacité de production des entreprises (fonderie, tréfilerie, quarteuses et assembleuses). Souligne la complexité dans ces conditions d'un appel d'offre et préfère une procédure de gré à gré facilitée par l'existence d'un contrôle des prix et la détermination de prix plafond. Souligne enfin la question des délais de livraison qui permettront tout juste la satisfaction des besoins avant l'épuisement des stocks de matériel.⁵⁰

-1968 :

1er janvier 1968 : Nommé directeur à la direction des Bâtiments et des Transports au ministère des Postes et Télécommunications en remplacement de M. Dumas-Primbault (ampliation du décret n°4A du 21 décembre 1967, nomination prenant effet à compter du 1er janvier 1968).⁵¹

-1969 :

29 avril 1969 : Assiste à la séance du Comité technique paritaire ministériel en tant que représentant de l'administration et Directeur des bâtiments et des transports, répondant à M Quéré (C.G.T.) sur la question des bâtiments qui estime que le Service des Bâtiments dans les régions a été coupé en deux (entre Postes et Télécom) augmentant les frais de gestion, ce à quoi Mongas répond que les crédits d'investissement ont été multipliés par deux et que la normalisation des Bâtiments, la passation de commandes globales pour de petits bâtiments.⁵²

19 juin 1969 : Préside la séance du Comité technique paritaire central du 19 juin 1969 où est discutée la question des attributions et du rôle des chefs de centre du service automobile. A l'intention de créer des centres de services automobiles progressivement dans tous les chefs-lieux de région ou dans tous les ateliers importants de la région parisienne. Prévoit donc l'élaboration d'un texte prévoyant une certaine autonomie des chefs de centre du service automobile par rapport aux services de direction, chef de centre qui trouvera sa place au niveau des receveurs.⁵³

-1971 :

20 juillet 1971 : Nommé directeur de l'équipement et des transports au ministère des Postes et Télécommunications (Direction générale des Postes, administration centrale) (décret du 29 juillet 1971, *J.O.* du 22 juillet 1971, à compter du 20 juillet 1971).⁵⁴ Direction des Bâtiments et des Transports devenue après la réforme de 1971 Direction de l'Équipement et des Transports; Mongas chargé de mettre en oeuvre le grand programme de modernisation des bâtiments de La Poste et des Services financiers et plus particulièrement de la mécanisation et de l'automatisation des centres de tri : un volume d'opération de plus de trois milliards réalisé en quatre ans, le programme spécial des neuf centres de tri de la région parisienne mené à

⁵⁰ Ministère des Postes et Télécommunications, Direction générale des Télécommunications, service " Matériel et Construction ", Action entreprises dans le domaine des marchés et tendant à réformer les structures industrielles, 22 juin 1967, et extrait du P.V. de la réunion du 25 mai 1967 de la Commission Consultatives des Marchés des P.T.T., Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 10D 0002374, sous-dossier n°2-b.

⁵¹ Ampliation du décret du 21 décembre 1967, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁵² Procès verbal de la séance du Comité Technique Paritaire ministériel du 29 avril 1969, archives C.G.T.-P.T.T., Carton E6 -C.T.P. ministériel, C.T.P. Bâtiments et Transports.

⁵³ Procès verbal du Comité Technique paritaire central du 19 juin 1969, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 6 C.T.P. ministériels, C.T.P. Bâtiments et Transports.

⁵⁴ Notification de la nomination, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

bien ainsi que la construction entre autres de Lyon-Montrochet Centre de tri automatique, Pantin-Messageries, Bordeaux-Bosc, Rennes-Colombier.⁵⁵

-1973 :

29 janvier 1973 : Présent à l'inauguration du centre de tri automatique de Orléans La Source (premier centre de tri automatique en Europe à reconnaissance optique des caractères (technologie américaine Recognition Equipment Inc.)).⁵⁶

-1974 :

4 mars 1974 : En tant que Directeur de l'Équipement et des Transports, a délégation du ministre des Postes et Télécommunications (Jean Royer) (ainsi que MM. Ch. Bizet, P. Goursolas, E. Ourtau) pour signer à l'exception des décrets, tous actes individuels ou réglementaires ne soulevant pas de question de principe énumérés ci-après : -Les liquidations de dépenses; -Les engagements de dépenses dont le montant n'excède pas vingt millions de francs en ce qui concerne les marchés de travaux, de fournitures ou de prestations de services, ou cinq millions de francs en toutes autres matières; -Les répartitions dans les Services Extérieurs, soit des emplois de titulaires, soit des heures d'auxiliaires; -Les projets de construction de bâtiments; les avances aux collectivités locales pour la construction ou l'aménagement d'immeubles, ainsi que les décisions d'aliénation d'immeubles; -Les concessions de logements aux fonctionnaires; -Les contrats passés avec les agents contractuels; -Les contrats tarifaires; -L'approbation des fascicules et rectificatifs des instructions générales; La fixation des quotes-parts, des taxes principales et accessoires et des indemnités des colis postaux ainsi que des mandats et envois contre remboursement du régime international; -Les arrêtés portant création des établissements et des centres (arrêté n°639 du 4 mars 1974, *J.O.* du 7 mars 1974).⁵⁷

-1975 :

17 mars 1975 : Signe une circulaire de la Direction générale des postes, Direction de l'Équipement et des Transports à propos de l'Extension à divers matériels des attributions du service de la Maintenance Postale.⁵⁸

-1979 :

8 octobre 1979 : Réintégré dans le corps des Ingénieurs des Télécommunications à compter du 8 octobre 1979 (arrêté du 30 août 1979).⁵⁹ Mis à la disposition à titre gracieux de la Société Télésystèmes pour la période du 8 octobre 1979 au 7 mars 1980 inclus.⁶⁰

⁵⁵ Lettre de Norbert Segard à H. Mongas, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁵⁶ Chemise rose "Département du Loiret. Investissements postaux -Bâtiments, -Equipements, -Créations d'emplois", 25 janvier 1973, dossier cartonné noir "Déplacements de M. le Ministre 1973", A.N., C.A.C., 780259/116 (F90 bis 595).

⁵⁷ Bulletin Officiel des P.T.T., 1974, diff z, 1012 Cab 4, p. 14z.

⁵⁸ Postes et Télécommunications, Administration Centrale, Direction générale des Postes, Direction de l'Équipement et des Transports, Circulaire n°26, 17 Mars 1975, signé H. Mongas ; archives des Postes, A.N., C.A.C., 980486/4.

⁵⁹ Feuille de personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁶⁰ Lettre de J. Daucet au président du Groupe France Câbles et Radio, 13 mars 1980, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

-1983 :

Remplacé (départ à la retraite) à la tête de Télésystèmes par Yvon Le Bars (ancien président de Transpac).⁶¹ Télésystèmes (filiale de France Câble) conclut deux accords importants en septembre 1980 : d'une part Télésystèmes s'associe à l'éditeur britannique Pergamon pour la diffusion et le développement de banques de données scientifiques, d'autre part Télésystèmes et Cap-Gemini-Sogeti viennent de créer la Société Servitel. Cette nouvelle société proposera un service télématique aux professionnels du tourisme.⁶²

1er décembre 1983 : Remplacé à son poste de PDG de la société Télésystèmes (capital détenu par France Câbles Radio, est une filiale de la Direction générale des Télécommunications. Est une des principales sociétés françaises de service et de conseil en informatique. Avec ses filiales en France et à l'étranger, elle représente un chiffre d'affaires de 600 MF et environ 1650 personnes) par Yvon Le Bars.⁶³

Activités politiques, associatives, syndicales :

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

Professe le cours sur Cours d'exploitation téléphonique et de Calcul de probabilité à l'Ecole Nationale des Télécommunications (E.N.S.T.) en 1963 et 1964-1965.⁶⁴

-1964 :

Livre : Exploitation téléphonique, Paris, DSE, 1964.⁶⁵

-1965 :

Livre : Calcul des probabilités et commutation téléphonique, Paris, DES, 1965.

Décorations, distinctions honorifiques :

-1974 : Avril : Commandeur de la Légion d'honneur (décret du Président de la République du 9 avril 1974, *J.O.* ?).⁶⁶

-1970 : Commandeur de l'Ordre National du Mérite (décret du 14 mai 1970 *J.O.* du 16 mai 1970).⁶⁷

-1955 : Chevalier de la Légion d'Honneur du 20 août 1955 (décret du 6 août 1955⁶⁸, *J.O.* du n°196 du 20 août 1955 p. 8404⁶⁹).

-1966 : Officier de la Légion d'Honneur le 20 avril 1966 (décret du 20 avril 1966, *J.O.* du 23 avril 1966 p. 3292).⁷⁰

⁶¹ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1587, 5 décembre 1983, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁶² La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 8 septembre 1980, n°65, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁶³ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1538, 2 décembre 1983, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁶⁴ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁶⁵ BHPT : TG 00255.

⁶⁶ Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 163. Bulletin Officiel des P.T.T., 1974, "Saumon", diff A, doc 151, cab 6, p. 41.

⁶⁷ Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 163. Bulletin Officiel des P.T.T., 1970, t. 1, "Blanc", A, doc 155, cab 6, p. 33.

⁶⁸ Bulletin Officiel des P.T.T., 1955, "Blanc", p. 40.

⁶⁹ Feuille de Personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁷⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1966, "Blanc", p. 5.

- 1954 : Chevalier du Mérite Postal le 15 janvier 1954.⁷¹ Chevalier du Mérite Postal du 15 janvier 1954 (arrêté du 15 janvier 1954).⁷²
- 1959 : Officier du Mérite Postal le 28 décembre 1959.⁷³
- 1965 : Médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports le 20 juillet 1965.⁷⁴

⁷¹ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁷² Feuille de Personnel n°893, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁷³ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.

⁷⁴ Notice confidentielle année 1964-1965, 26 octobre 1965, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/3.